



Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPES

JANVIER 2015

Site Internet:

www.prignac-et-marcamps.fr
Contact : lettremonvillage@orange.fr

SOMMAIRE

- P 1 Permanence Conseillère Générale**
Cimetières
Nuisances des chiens
Vœux de la Municipalité
- P 2 Réunion du Conseil Municipal**
- P 3 Le Gardon Marcampoïis**
Broc à vélo
Club du 3ème printemps
Club de tennis
Info Énergie
- P 4 A la découverte de ta commune**
- P 5 A la découverte de ta commune :**
Suite
Carnaval
- P 6 Vœux du Maire et du Conseil**
Agenda

CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

PERMANENCES de Madame Nathalie JUNIN

Conseillère Générale du Canton de Bourg sur Gironde

Le vendredi 6 février : Mairie de Tauriac de 9 h 30 à 11 h 00

Les vendredis 13 et 27 février : Mairie de Bourg sur Gironde :

Salle Ancienne Mairie de 16 h 30 à 18 h 00

Le vendredi 20 février: Mairie de Pugnac : 16 h 30 à 18 h 00

Le vendredi 6 mars : Mairie de Prignac et Marcamps : de 16 h 30 à 18 h 00

Afin d'éviter les temps d'attente, il est préférable de prendre rendez-vous auprès du secrétariat au ☎ 05.56.99.33.33 POSTE 39.80

CIMETIÈRES

Nous informons les habitants de Prignac et Marcamps qu'à compter du 15 février le personnel communal procèdera à l'enlèvement des fleurs fanées sur les tombes et caveaux des trois cimetières de la commune.

Les personnes responsables de leur sépulture sont priées de faire le nécessaire avant cette date.

RAPPEL : Chiens errants et aboiements

Des riverains du chemin des Carrières nous ont signalé des aboiements intempestifs de la part de nos amis canins. Les propriétaires de chiens sont tenus de faire le nécessaire pour maintenir le calme et la tranquillité dans leur quartier.

Par ailleurs, il a été signalé des chiens errants au chemin des Hugons.

Ils représentent une menace en particulier pour les enfants. Il est important que les propriétaires tiennent leurs animaux dans des espaces clos.

Merci de votre compréhension.

Le Maire

*Le Maire et le Conseil Municipal
souhaitent aux habitants de Prignac et Marcamps et à leurs familles
une belle et heureuse année 2015.*





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 12 décembre 2014

PRESENTS : M. GAILLARD, Maire, Mme BOUCHET, M. GATARD, Mme ANDRIEU, M. PICARD, Mme GOGUERY, Mme LEVREAU, M. MONTEIL, M. MOUCHAGUE, M. VEYSSIERE, Mme LALANDE, M. BETEILLE, M. GRANCHERE, Mme DA GAMA, Mme DUBEDOUT.

Secrétaire de séance : M. VEYSSIERE

Le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 19/11/2014 lequel est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Délibération modificative. Accord du conseil municipal

M. MOUCHAGUE s'adresse au Maire et lui demande lecture de la lettre de l'agent démissionnaire. Le maire répond qu'il ne lui en donnera pas lecture. Il précise que celle-ci lui a été adressée personnellement.

DELIBERATION MODIFICATIVE – RAMPE D'ACCES

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives apportées par le Maire à l'exception de M. MOUCHAGUE, Mme LALANDE, Mme DUBEDOUT et M. GRANCHERE qui s'abstiennent car cette dépense n'a pas été prévue au budget 2014. Le Maire rappelle que la dépense était prévue au budget.

SDEEG – ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE (Electricité et Gaz) DELIBERATION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente au SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique). Aujourd'hui, conformément aux articles L.331-1 et L.441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Ainsi les personnes publiques, faisant partie de cet ensemble de consommateurs, peuvent bénéficier des offres de marché mais doivent recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du Code de l'énergie.

L'adhésion est gratuite pour les collectivités adhérentes et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant où celles-ci décident d'être partie prenante d'un marché d'achat d'énergies lancé par le groupement.

Le Maire précise que le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante.

Le maire précise qu'une réunion est prévue le 16/12/2014 à la Communauté de Communes en présence d'un responsable du SDEEG.

TICKETS DE CANTINE ENFANTS ET ADULTES – AUGMENTATION – DELIBERATION

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le montant du repas du restaurant scolaire, à savoir :

- 2, 20 € pour les enfants
- 3, 90 € pour les adultes

Cette augmentation prendra effet à compter du 05/01/2015.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise le Maire à augmenter le montant du repas enfants et adultes par 11 voix pour et quatre voix contre.

REGULARISATION COMPTABLE DE LA PRISE DES REPAS DES EMPLOYES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du

05/01/2015, les employés devront s'acquitter de leur repas.

Accord du conseil municipal

ETAT DES NON-VALEURS – DELIBERATION

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par le receveur Municipal qui demande l'admission en non-valeur d'un titre concernant un redevable de cantine scolaire, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur, sur le budget 2014, la somme de 86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

CONTRAT COLLECTIF DE MUTUELLES POUR LES ADMINISTRES (INFORMATIONS)

Mme BOUCHET informe le Conseil Municipal d'un projet de contrat collectif de mutuelles pour les administrés de la commune.

Ce projet a pour but de faire bénéficier à ceux qui n'ont pas de mutuelle d'adhérer à un contrat collectif, souscrit par la commune et destiné à les couvrir en complémentaire santé.

Pour cela, la commune va négocier avec plusieurs mutuelles de santé pour un contrat collectif, auquel les habitants auront la possibilité d'adhérer.

Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- Mme DA GAMA présente un devis de la STE FEG pour les écoles concernant la création d'un réseau informatique et le rajout de prises RJ 45 pour un montant de 2553,20 €

Elle précise que le devis est élevé et propose au conseil municipal de voir avec un autre prestataire.

Accord du Conseil Municipal.

- BATIMENTS

M PICARD informe le conseil municipal que l'entreprise LAMOLIE interviendra pour le détermitage à l'église ST PIERRE le 30 décembre 2014.

Il informe le Conseil Municipal que la STE BMA interviendra pour la fourniture et pose de menuiserie la semaine 3 pour la salle des fêtes.

- CADRE DE VIE

Mme ANDRIEU informe le conseil municipal que le spectacle de Noel est prévu le samedi 13 décembre 2014.

Les vœux du maire à la population auront lieu le 11 janvier 2015 à la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

- EXTENSION CENTRE MEDICAL : Mme BOUCHET informe le Conseil Municipal qu'elle a sollicité le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde) afin de demander l'élaboration d'un plan architectural.

- M PICARD demande la possibilité d'avoir les comptes rendus du Syndicat du Collège. Mme ANDRIEU, déléguée au collège, lui signale que les comptes rendus lui sont adressés à son domicile en support papier. Elle précise qu'elle peut fournir les comptes rendus au secrétariat afin de les scanner et de les envoyer par mail.

- Mme DA GAMA informe le conseil municipal de la gêne occasionnée par l'utilisation du terrain de football en soirée. Elle souhaiterait limiter l'accès au terrain à 21 heures.

- M PICARD demande où en est le dossier de la reprise de concession de la Chapelle St Félix. Le maire signale que la commission des cimetières s'en occupe.

LE GARDON MARCAMPOIS CONCOURS DE TRUITES



SITE DU MORON

SAMEDI 21 FEVRIER
De 15 H 00 à 17 H 00

DIMANCHE 22 FEVRIER

A partir de 8 H 00



L'équipe du Gardon Marcampoï vous souhaite
ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

CLUB DU 3ème PRINTEMPS

Bonjour à tous. Un petit rappel pour les adhérents qui n'étaient pas présents à la dernière réunion.

Nous faisons un petit repas **le 5 FEVRIER 2015 pour 17 euros** qui sera suivi de l'Assemblée Générale pour élire vos futurs **PRESIDENT, TRESORIER et SECRETAIRE**.

D'ailleurs, **le club fait un appel à candidature pour des postes de Vice Trésorier et de Vice Secrétaire**.

Bien sur, toutes les personnes intéressées pour devenir membres adhérents du club sont les bienvenues. Venez nombreux, je compte sur vous. Merci à tous d'avance pour votre présence.

La Présidente : Madame CHAUVIN
☎ 06.20.54.57.83 ☎ et 05.24.21.59.26



😊 RESULTATS DE TENNIS 😊

Les championnats d'hiver se sont déroulés de novembre 2014 à janvier 2015 malgré les intempéries. Le manque de terrains couverts est encore à déplorer, il a fallu reporter des rencontres.

Les équipes hommes terminent respectivement 3ème et 4ème.

L'équipe des jeunes 15/16 ans termine 2ème de leur poule, mais très près des premiers.

L'équipe des 13/14 ans gagne trois rencontres sur quatre.

Merci aux parents bénévoles (Mme Lafrance et M. Callet) qui encadrent nos jeunes.

Quant à l'équipe des dames, la poule était composée de 7 équipes et elle termine première (avec 5 victoires sur 6 rencontres)

Les dames sont donc championnes de Gironde. (Brigitte, Elena, Anne Cécile, Marie-Laure et Véronique qui a dû abandonner après la première rencontre pour cause de blessure non liée au tennis...)

Bravo à tous les compétiteurs.

A bientôt pour d'autres informations....

Le bureau du tennis

PERMANENCES INFO ENERGIE

Economies d'énergie, équipements, aides financières
Des conseillers Info-Energie vous informent et orientent gratuitement

L'espace info Energie du PACT HD de la Gironde remplit sur le territoire de la Haute Gironde, des missions de sensibilisation, d'information et de conseil pour vous aider à réduire vos factures d'énergie, améliorer votre confort et valoriser votre bien immobilier. Membre du réseau « Point Rénovation Info Service », l'EIE vous renseigne également sur le programme « j'éco-rénove, j'économise », dispositif complet d'accompagnement et d'aides financières disponibles pour les propriétaires.

L'Espace Info Energie délivre gratuitement une information indépendante et des conseils pratiques sur :

- les gestes simples pour réduire vos consommations et vos factures
- l'isolation thermique
- Les aides financières
- Le chauffage et l'eau chaude sanitaire
- La construction et la rénovation écologique

Conseillère Info Energie : Fanny MUJEZINOWICH : ☎ 05.56.33.88.70—fmujezinowich@pactdgirode.com

La conseillère énergie est à votre disposition par téléphone et mail et vous accueille également sur RDV à la CDC de Bourg

Mercredi matin : 18 février, 15 avril et 17 juin



Venez,
Acheter Vendre,
Votre vélo d'occasion,
roues, pièces et accessoires



Dimanche 1er Mars 2015
10h-16h (exposants 9h30)

Carrières Barboteau
Les pierres de Bourg
35 C, Chemin de la croix blanche
Prignac et Marcamps

Renseignements : Vélo Club Prignacais, Daniel au 06 76 60 56 79
Emplacement stand : 1,5€ le mètre



Imprimé par nos soins, NE PAS JETER sur la voie publique.



A LA DECOUVERTE DE TA COMMUNE ...

Pour comprendre son rôle et son fonctionnement
Edition PROST
Site internet : <http://editions-prost.fr>



A partir de ce mois – ci nous invitons les jeunes lecteurs à découvrir le fonctionnement de leur commune en reprenant tous les mois dans le journal « Lettre de mon village » un chapitre d'un petit livre intitulé « **A la découverte de ta commune** » aux éditions Prost. Ces éditions publient des livres d'information civique pour aider à mieux comprendre le rôle des institutions et le fonctionnement de notre démocratie.

Ami lecteur, le programme de ce petit livre est simple : c'est un voyage au cœur de ta commune pour découvrir à quoi elle sert et comment elle fonctionne. Au cours de ta lecture, tu seras accompagné par « Léo le curieux » et par « Coco le perroquet » qui vont te montrer que toi aussi, enfant, tu as un rôle à jouer au sein de ta commune.

Présentation de l'équipage



Hello ! Je m'appelle « **Léo le Curieux** ». Comme toi, j'habite en France dans ce qu'on appelle une commune. Comme je suis curieux, j'ai décidé de me renseigner pour savoir à quoi elle sert et comment elle fonctionne.

Suis-moi dans mon enquête et je t'indiquerai, tout au long de ce livre, le rôle que tu peux jouer pour être un « enfant citoyen » au sein de ta commune.



Eh ! Pas si vite ! Pas si vite ! Je dois me présenter, moi aussi ! Je suis « **Coco le Perroquet** ». Je vais suivre mon ami Léo pendant cette aventure. Je serai là pour te poser, ami lecteur, plein de questions sur ta commune. On va voir si tu la connais bien. A tout de suite !

Programme du voyage

Le programme de ce petit livre est simple : c'est un voyage au cœur de ta commune pour découvrir à quoi elle sert et comment elle fonctionne. Comme dans tout voyage, il a des étapes. Découvrons-les :

Etape 1 : Nous allons voir ce que signifient les mots « **commune** » et « **mairie** ».

Etape 2 : Nous allons étudier à **quoi sert une commune** : quels services apporte-t-elle aux habitants ?



Etape 3 : Nous verrons **comment fonctionne une commune** : qui décide, d'où vient l'argent, quel est le rôle du maire, quel est le rôle des habitants.

Etape 4 : Nous passerons à la conclusion de ce petit livre où nous apprendrons que **les communes peuvent s'associer**. Et pour finir, nous testerons tes connaissances dans un **jeu-test**.

Etape 1

La France est un puzzle de 36 000 communes



La France est découpée en communes:

Quand on te demande le nom de ta commune, tu réponds sans hésiter. C'est l'endroit où tu habites. Mais peux-tu expliquer ce qu'est une commune ? La réponse est très simple : c'est tout simplement une petite **portion bien délimitée du territoire français**. La France est ainsi découpée, comme un puzzle, en un peu plus de 36 000 communes (dont une centaine dans les DOM, Départements d'Outre-Mer : Guadeloupe, Martinique, Guyanne, Mayotte et Réunion).



Chaque commune porte un nom différent :

Si tu parcours la France en voiture, tu découvriras tous ces noms sur des pancartes situées au bord de la route, à l'entrée et à la sortie de chaque commune. L'origine de ces noms est souvent **géographique** (dérivé d'une rivière, d'une montagne ...) ou **historique** (par exemple datant des Romains ou des Gaulois).



Une majorité de petites communes:

Dans un puzzle, chaque pièce est différente des autres. On retrouve la même chose pour les communes. Cette diversité peut se voir au niveau :

- de la **population** : la plupart des communes ont peu d'habitants. En effet, 98 % d'entre elles comptent moins de 10 000 habitants. Beaucoup ont même moins de 1000 habitants. 37 communes comptent plus de 100 000 habitants. Une seule dépasse 1 million d'habitants : Paris avec ses 2,2 millions de Parisiens.



- de la **superficie** : la plus petite commune ne fait que quelques hectares. (Castelmoron-d'Albret est la plus petite commune de France située dans le département de la Gironde en région Aquitaine). La plus grande commune de France métropolitaine, Arles, comprend la ville d'Arles et toute la Camargue, soit l'équivalent d'un carré de 28 km de côté.

La commune de Maripasoula, en Guyanne est encore plus étendue : sa surface dépasse celle d'un carré de 135 km de côté!

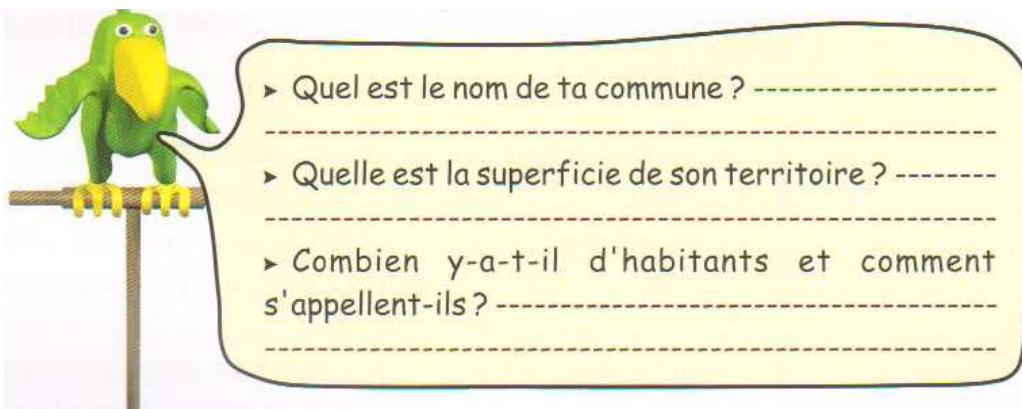
Les communes existent depuis 200 ans :



Pourquoi existe-t-il tant de différences d'une commune à l'autre ? Tout simplement parce que ce découpage, qui date de la Révolution française de 1789, a repris les anciennes limites existantes :

- des **paroisses** à la campagne
- des **bourgs** regroupant au moins 2000 habitants

Depuis l'origine, il y a donc des **communes rurales** qui correspondent aux anciennes paroisses et des **communes urbaines ou villes** qui correspondent aux anciens bourgs.



Ton adresse et ton numéro de téléphone : des informations utiles à connaître !

En effet, ce sont souvent des informations que l'on va te demander souvent, à l'école ou à l'extérieur (tes amis, ton club de sport ...). Alors, apprends-les par cœur, cela t'évitera de les chercher à chaque fois !



*** Suite et réponses au prochain bulletin municipal ***



CARNAVAL

Traditionnel carnaval avec défilé, goûter et spectacle organisé par le Comité des Fêtes

SAMEDI 14 MARS 2015

Spectacle de Comédie clownesque
« Destination secrète » de Luna et Terra

Départ du défilé à 14 h 30





VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL A LA POPULATION

Le 11 janvier 2015, comme le veut la tradition, le Maire et le Conseil Municipal ont adressé leurs vœux aux habitants de la commune.

Pendant, cette cérémonie revêt un caractère exceptionnel eu égard aux événements tragiques qui ont bouleversé la France et mis en émoi la communauté internationale: les deux attentats terroristes survenus à Paris les 7 et 8 janvier 2015 faisant 17 victimes. Une minute de silence fut retenue en leur mémoire. Le courage des forces de l'ordre qui ont neutralisé les personnes responsables de cette escalade de violence, fut également vivement salué.

Il est fondamental de respecter la liberté d'expression chère à notre pays et indissociable des valeurs de la République Française. Aucune idéologie, quelle qu'elle soit, n'est en droit de bafouer ce principe, qui plus est par la violence. Nous devons au contraire œuvrer pour le respect mutuel et la tolérance indispensables à notre démocratie, pays des droits de l'homme.

A l'issue de ce temps de recueillement, l'Assemblée entonna en chœur l'hymne nationale « La Marseillaise ».

Cette instant fort d'émotions fit ensuite place aux bilans et aux projets pour la commune. Suite aux élections municipales de mars 2014, une nouvelle équipe a été mise en place avec la constitution de différentes commissions. Un budget 2014 a été établi avec un souci d'économie. Par ailleurs, le Maire a rappelé la mise en garde du percepteur concernant les conditions financières de la commune et le risque de non-conformité à la loi. Face à cet état critique et à la conjoncture, la municipalité a fait le nécessaire pour régulariser cette situation et régler certains dysfonctionnements internes notamment avec le personnel communal.

Le premier édile a ensuite dressé un état de faits sur les orientations en cours : tout d'abord l'amélioration de l'entretien du village et du site naturel du Moron. Le Maire a rappelé que l'étude du P.L.U a été retardé pour plusieurs raisons: le décès soudain de l'ancien Maire, Max JEAN JEAN et le « Grenelle 2 » de l'environnement. En effet, l'Etat demande une diminution de surface de terrains à construire axée sur le centre bourg où sont concentrés les services viabilisés (eau, gaz, électricité, assainissement). Le problème des carrières, si nombreuses dans notre village, vient s'ajouter aux difficultés avec notamment le PPRMT imposé par l'Etat. Ce Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain provoque des problèmes dans la délivrance des permis de construire selon les secteurs. Une réunion publique d'information a eu lieu concernant le P.L.U, le jeudi 15 janvier avec le bureau d'étude Métropolis. Une enquête publique aura lieu fin juin, début juillet afin que les administrés puissent exprimer leurs avis. Après approbation du Conseil et avis des différents services de l'Etat, le P.L.U pourrait être opérationnel en septembre.

Par ailleurs, le dossier concernant la CAB (Convention d'Aménagement du Bourg) et plus particulièrement les travaux de sécurisation des écoles, est en cours de réalisation. Le projet de transfert de la bibliothèque à la Place des Ecoles est à nouveau à l'étude avec accord de subvention par l'Etat et le Conseil Général. Une orientation sur plusieurs tranches avec un maximum d'autofinancement est actuellement en cours de réflexion. La mise aux normes de sécurité des bâtiments communaux est à l'étude avec des diagnostics établis. En ce qui concerne la demande du corps médical pour l'extension du centre médical, un architecte du CAUE (Service gratuit du Conseil Général) doit étudier le projet dès la mi janvier.

Enfin, Monsieur GAILLARD a terminé son allocution en mentionnant le travail conséquent accompli par la commission des écoles pour la réalisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaire).

Le Maire a adressé ses vœux de bonheur, de santé et de réussite à chacun tout en souhaitant la bienvenue aux nouveaux arrivants. Le traditionnel verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie.



AGENDA

Jeudi 5 février : repas et Assemblée Générale organisés par le Club du 3ème Printemps

Mercredi 18 février : permanence Info Energie à la CDC de Bourg

Samedi 21 et dimanche 22 février : concours de pêche à la truite organisés par Le Gardon Marcampois

Dimanche 1er mars : broc à vélo organisée par le Vélo Club Prignacais

Vendredi 6 mars : permanence de la Conseillère Générale à la Mairie

Samedi 14 mars : Carnaval organisé par le Comité des Fêtes